

Le Domaine de La Cadène est un établissement gériatrique associatif à but non lucratif qui propose plusieurs services :

- Un Service de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR)
⇒ avec une Hospitalisation Complète ou une Hospitalisation de Jour (HTP)
⇒ dont des lits identifiés en soins palliatifs
⇒ avec une Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)
- Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
⇒ avec un service de psychogériatrie avec une Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
⇒ avec un service d'Hébergement Temporaire
⇒ avec un Accueil de Jour déployé sur différents sites
- Une Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants
- Des Consultations gériatriques spécialisées et Consultations Mémoire sur rendez-vous
- Un Centre de Ressources Territorial
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Nous contacter :



05 34 40 43 70

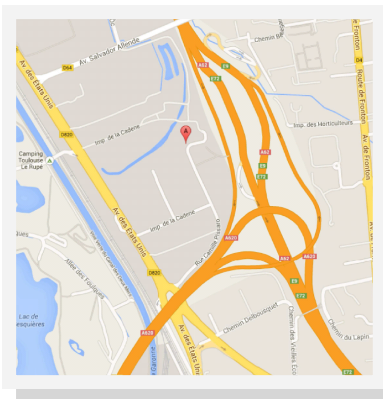


plateforme@lacadene.fr

Site internet :
www.domainedelacadene.fr

Notre adresse

**15 impasse de la Cadène
31200 TOULOUSE**



Accessibilité :

- **En voiture :** Entrée au 15, impasse de la Cadène (au bout de l'impasse Camille Pissarro).
Parking gratuit
- **En transport en commun :**
Ligne B, jusqu'à la station « La Vache ».
Puis bus ligne 59, arrêt « Rupé ».
Portail piéton au 334, avenue des Etats-Unis

**PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPIT DES AIDANTS**



**Séjour
en Hébergement
Temporaire
au Domaine de La Cadène**

Vous accompagnez votre proche malade au quotidien à domicile et vous ressentez le besoin de prendre quelques jours pour vous ?

Vous pouvez contacter l'équipe de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants :

**05 34 40 43 70
plateforme@lacadene.fr**



Le Domaine de la Cadène

vous propose d'accueillir votre proche malade pour un séjour d'hébergement temporaire durant quelques jours afin de vous permettre de prendre un peu de temps pour vous, en tant que proche aidant.

Nous pouvons accueillir votre proche malade en séjour ponctuel ou régulier.

La durée du séjour est minimum d'une semaine.

Durant son séjour, votre proche sera pris en soins en tenant compte de la spécificité de ses besoins, que ce soit dans une unité ouverte ou en unité protégée.

Les démarches :

- Nous vous demanderons de compléter un dossier de demande d'admission (volets médical et administratif) de préférence sur le site internet www.via.trajectoire.fr
- Votre dossier sera soumis à la validation de notre médecin chef de service.
- Nous vous recontacterons ensuite pour vous proposer des dates en fonction de nos disponibilités.

Si nous n'avons pas de disponibilités dans notre établissement, nous veillerons à vous orienter vers d'autres structures, si vous le souhaitez ou d'autres dispositifs de répit.



Le coût :

Le coût d'un séjour d'Hébergement Temporaire est composé du Tarif Hébergement auquel s'ajoute le Tarif Dépendance.

Tarifs d'Hébergement par jour (en vigueur à partir du 01/07/2025) :

- 60 ans et plus : 74,09 €
- moins de 60 ans : : 74,09 €

Auquel s'ajoute le tarif dépendance par jour
GIR 5-6 : 6,07 € / GIR 3-4 : 14,31 € / GIR 1-2: 22,55 €

Le coût de ce séjour est à votre charge mais certains organismes peuvent y participer financièrement :

- ⇒ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie intervient sur le financement du tarif dépendance : c'est le même montant que celui perçu dans le cadre de l'APA à domicile. Pensez à informer votre référent du Conseil Départemental de votre démarche de demande de séjour en hébergement temporaire.
- ⇒ Certaines caisses de retraites complémentaires : Veillez à contacter votre caisse de retraite complémentaire pour connaître l'aide financière qu'elle peut apporter dans le cadre du « répit de l'aidant ».
- ⇒ Les séjours d'hébergement temporaire peuvent être déclarés et donner lieu à une réduction d'impôt.